

**2018
2019**

LE PETIT

IFRS

Les notions indispensables

Robert Obert

DUNOD

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS CET OUVRAGE

- ANC : Autorité des normes comptables
- ARC : *Accounting Regulation Committee*
- ASAF : *Accounting Standards Advisory Forum*
- CRC : Comité de la réglementation comptable
- EFRAG : *European Financial Reporting Advisory Group*
- FASB : *Financial Accounting Standards Board*
- IAS : *International Accounting Standard*
- IASB : *International Accounting Standards Board*
- IASC : *International Accounting Standards Committee*
- IFRS : *International Financial Reporting Standard*
- JOUE : Journal officiel de l'Union européenne
- PCG : Plan comptable général (règlement 2014-03 de l'ANC)
- RRCC : Règlement relatif aux comptes consolidés (règlement 99-02 du CRC)
- UGT : Unité génératrice de trésorerie

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2018
11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN 978-2-10-077360-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

77360 - (I) - OSB 80° - PCA - PPK
Imprimerie CHIRAT - 42540 Saint-Just-la-Pendue
Dépôt légal : février 2018
Imprimé en France

TABLE DES MATIÈRES

- FICHE 1** ■ IASB, IFRS, Union européenne
- FICHE 2** ■ Les principes comptables applicables aux IFRS
- FICHE 3** ■ Les états financiers
- FICHE 4** ■ L'état de situation financière (bilan)
- FICHE 5** ■ L'état du résultat net et des autres éléments du résultat global
- FICHE 6** ■ L'état de flux de trésorerie et l'état des variations de capitaux propres
- FICHE 7** ■ Les notes annexes
- FICHE 8** ■ Les regroupements d'entreprises et les états financiers consolidés
- FICHE 9** ■ Les instruments financiers: présentation et informations à fournir
- FICHE 10** ■ Les instruments financiers: comptabilisation et évaluation
- FICHE 11** ■ Les stocks
- FICHE 12** ■ Les immobilisations corporelles
- FICHE 13** ■ Les immobilisations incorporelles
- FICHE 14** ■ Les contrats de location
- FICHE 15** ■ Les dépréciations d'actifs
- FICHE 16** ■ Les avantages du personnel
- FICHE 17** ■ Les provisions, passifs et actifs éventuels
- FICHE 18** ■ Les produits
- FICHE 19** ■ L'impôt sur le résultat
- FICHE 20** ■ Les effets des variations du cours des monnaies
- FICHE 21** ■ Les changements de méthodes comptables et les corrections d'erreurs
- FICHE 22** ■ Norme IFRS pour les PME

1 IASB, IFRS, UNION EUROPÉENNE

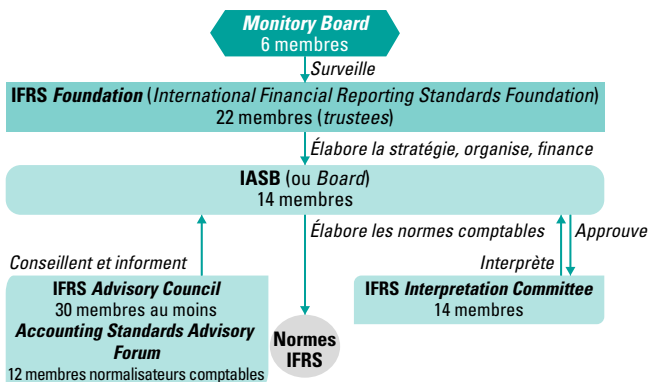
► Historique

- **1973.** Création de l'IASB à Londres par les instituts comptables de 9 pays, dont la France.
- **2001.** Remplacement de l'IASB par l'IASB.
- **2002.** Règlement européen pour l'application des normes comptables internationales (applicable 01.01.2005).
- **2009.** Publication d'une norme spécifique applicable aux PME.

► Définitions

- **IAS**, *International Accounting Standard*: norme comptable internationale.
- **IFRS**, *International Financial Reporting Standard*: norme internationale d'information financière.

► Structure opérationnelle



► Application européenne des IFRS

Procédure

Examen technique par l'EFRAG → Approbation par l'ARC → Approbation par la Commission européenne → Publication d'un règlement au JOUE.

Textes officiels

- Règlement CE 1606/2002 du 19.07.2002 sur l'application des normes comptables internationales.
- Règlement CE 1126/2008 du 03.11.2008 portant adoption des normes comptables internationales (règlement modifié depuis de nombreuses fois par l'adoption de nouvelles normes ou interprétations).

Liste des normes IFRS (au 01.01.2018)

N°	Objet de la norme
IAS 1	Présentation des états financiers
IAS 2	Stocks
IAS 7	État des flux de trésorerie
IAS 8	Méthodes comptables, changements d'estimation comptables et erreurs
IAS 10	Événements postérieurs à la fin de la période de reporting
IAS 12	Impôts sur le résultat
IAS 16	Immobilisations corporelles
IAS 17	Contrats de location
IAS 19	Avantages du personnel
IAS 20	Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique
IAS 21	Effets des variations des cours des monnaies étrangères
IAS 23	Coûts d'emprunt
IAS 24	Information relative aux parties liées
IAS 26	Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite
IAS 27	États financiers individuels
IAS 28	Participations dans des entités associées et des coentreprises
IAS 29	Information financière dans les économies hyper-inflationnistes
IAS 32	Instruments financiers: présentation
IAS 33	Résultat par action
IAS 34	Information financière intermédiaire
IAS 36	Dépréciation d'actifs
IAS 37	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
IAS 38	Immobilisations incorporelles
IAS 39	Instruments financiers: comptabilisation et évaluation
IAS 40	Immeubles de placement
IAS 41	Agriculture
IFRS 1	Première adoption des normes internationales d'information financière
IFRS 2	Paiement fondé sur des actions
IFRS 3	Regroupements d'entreprises
IFRS 4	Contrats d'assurance
IFRS 5	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées
IFRS 6	Prospection et évaluation des ressources minérales
IFRS 7	Instruments financiers: informations à fournir
IFRS 8	Secteurs opérationnels
IFRS 9	Instruments financiers
IFRS 10	États financiers consolidés
IFRS 11	Partenariats
IFRS 12	Informations sur les intérêts détenus dans d'autres entités
IFRS 13	Évaluation à la juste valeur
IFRS 14	Comptes de report réglementaires
IFRS 15	Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec les clients
IFRS 16	Contrats de location (remplace IAS 17 à compter de 2019)
IFRS 17	Contrats d'assurance (remplace IFRS 4 à compter de 2021)
IFRS/PME	Norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entités